

Résolution du service spécialistes à l'ASPMAD nord vaudois

1er mars 2023

L'indexation des salaires à seulement 1,4% prévue par le Conseil d'État représente une baisse des salaires réels. La perte salariale engendrée par ce taux d'indexation largement inférieur à l'augmentation réelle du coût de la vie est inacceptable pour l'ensemble du personnel de la santé parapublique vaudoise. Elle pèse d'autant plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille, ce d'autant plus que le personnel du parapublic est exclu de la « prime vie chère » octroyée à une partie du personnel de l'État.

Le personnel du service Spécialistes de l'ASPMAD demande au Conseil d'État de poursuivre de véritables négociations avec les organisations professionnelles et syndicales et de décider de mesures salariales qui permettent d'améliorer nettement l'indexation à seulement 1.4% des salaires de 2023.

Sans réponse positive à cette demande, nous décidons de nous mobiliser le 1^{er} mars, de participer aux actions et manifestations organisées ce jour-là et de poursuivre cette lutte par de nouvelles actions durant la semaine du 27 mars si nécessaire.

Signé par 20 personnes

Merci d'apposer les signatures au verso !

Pour éviter toute représailles, celles-ci ne seront pas transmises nominalement mais resteront au syndicat.